



Direction générale  
des services

Lodève, le 28/03/2024

---

## Arrêté du Président

---

DGA Aménagement du territoire  
Pôle des Routes et des Mobilités  
Agence Coeur d'Hérault  
1000, route de Montpellier  
34700 Lodève  
Téléphone. :04.67.67 41 00

Affaire suivie par Gabriel Cédric  
Références Gabriel20240328RD140Lacoste ECHO TP réseau eua brute ASA Gignac

### **Objet : DGA AT – interdiction de circulation – RD 140 – Lacoste**

#### **Le président du Conseil départemental de l'Hérault,**

Vu l'article L 3221-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment le livre 4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8<sup>ème</sup> partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

Vu le règlement de voirie départemental ;

Vu l'arrêté de M. le président du conseil départemental de l'Hérault portant délégation de signature ;

Vu la demande de l'entreprise ECHO TP en date du 27/03/2024, qui va effectuer des travaux de pose canalisatio Eau brute pour le compte de Asa du Canal de Gignac ;

Considérant l'obligation de régler la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

#### **Arrête**

##### **Article 1:**

La circulation de tous les véhicules sur la RD 140 du PR 10+000 au PR 12+000 sur la commune de Lacoste, du 02/04/2023 au 30/04/2024 de 08h00 à 18h00, sera réglementée conformément aux dispositions suivantes :

- route barrée

L'itinéraire de déviation sera assuré les RD 619, 141, 908, 609,

**Article 2:**

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8° partie).

La signalisation nécessaire dans son ensemble est à la charge de l'entreprise ECHO TP, représentée par Monsieur David Marchandeu- 19 chemin des Chasseurs - 11000 Berriac. (Contact astreinte 24/24, 7J/7J David Marchandeu, 04 68 77 86 71) sous le contrôle de l'agence technique départementale Cœur d'Hérault.

**Article 3:**

Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 4:**

Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale Cœur d'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président du conseil départemental  
Et par délégation  
le Directeur de l'agence technique  
départementale Cœur d'Hérault



Hervé Andrieu

Diffusion  
Monsieur le Maire de Lacoste  
EDSR 34,  
Hérault Transports,  
CODIS 34,  
Entreprise